

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Travail – Justice – Solidarité

DECRET

DECRET D/2011/ **217** /PRG/SGG
PORTANT ABROGATION DU DECRET N° D/2011/099/PRG/099/PRG/SGG
DU 18 MARS 2011 PORTANT CREATION
D'UNE SOCIETE DE PATRIMOINE DU SECTEUR MINIER

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution

Vu la Loi L/029/AN du 23 décembre 2001, portant principes fondamentaux d'organisation et de contrôle des structures des services publics

Vu l'Ordonnance n° 0/91/025 du 11 mars, portant cadre juridique et institutionnel des Entreprises publiques

Vu la Décret n° D/2010/007/PRG/SGG du 24 décembre 2010, portant nomination du Premier Ministre

Vu les Décrets D/2010/009/PRG/SGG du 27 décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 30 décembre 2010 et D/2011/002/PRG/SGG du 04 janvier 2011, portant nomination de Ministres,

DECRETE

Article 1^{er} : Est et demeure abrogé, en toutes ses dispositions, le Décret n° D/2011/099/PRG/SGG du 18 mars 2011, portant création d'une Société de Patrimoine du Secteur Minier.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 11 AOUT 2011



Professeur Alpha CONDE